



LITIGE AVEC ECOLE PAR CORRESPONDANCE ECOLE CHEZ SOI

Par **salah123W**, le **12/05/2019** à **16:29**

Bonjour , MAÎTRE j'ai inscrit mon fils dans une Ecole par correspondance qui s'appel Ecole chez soi a Montrouge j'ai un commerciale qui a mis en place et qui ma proposer de payer a mon ex femme la moitié du virement des 148 EUROS par mois cela fait 11 MOIS QU'IL SONT PAYER JUSQUA MAINTENANT IL SONT PRÉLEVER 1300 EUROS TOUT LES MOIS PRÉLÈVENT 148 EUROS EN TEMPS ET EN HEURE LA FORMATION COÛTE 2700 EUROS CELA FAIT 11 MOIS QU'ILS PRÉLÈVENT MAIS MON FILS QUI A 16 ANS NA JAMAIS RENVOYER UN SEUL DEVOIR LE COMMERCIALE QUI A MIS EN PLACE CE CONTRAT A ENVOYER A MON EX FEMME LE RESPONSABLE DE L'ECOLE CHEZ SOI J'AI ÉCHANGER AVEC LUI AU TÉLÉPHONE POUR LA PREMIÈRE FOIS IL ME DIT QUE IL FAUT ENCORE PAYER UNE OPTION EN PLUS POUR LES PARENTS SOI APPELER UNE FOIS PAR MOIS lorsque j'ai demander qu'il me rembourse les 1300 euros car il y'a rien eu en échange la personne ma dit va te faire soigner maintenant je ne ose même pas les rappeler tout ce que les intéressent c'est de payer il me dise même de prendre un avocat pour me défendre je ne c'est plus quoi faire pourriez vous s'il vous me conseiller cordialement car sa me coûter en plus cher pour prendre un avocat merci